

PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE : VOS DONNS, NOS ACTIONS POUR DES DISTRIBUTIONS ALIMENTAIRES GRATUITES

Face à la précarité étudiante, continuons de nous mobiliser !

Depuis 2020, la crise Covid-19 a suscité de nombreuses initiatives de solidarité, dont plusieurs en faveur des étudiants, révélés comme une population fragile, fortement exposée à la précarité.

La Fondation Bordeaux Université s'est ainsi engagée aux côtés de l'université de Bordeaux et du CHU de Bordeaux pour organiser une collecte de fonds, notamment au profit des étudiants en grandes difficultés.

Aujourd'hui, alors que la crise et les besoins s'installent dans la durée, que la population étudiante reste très impactée par la précarité, nous avons besoin du soutien de tous pour assurer la poursuite de distributions alimentaires gratuites.



Depuis la rentrée de septembre 2022, ce sont plus de 2800 paniers repas qui ont pu être distribués à des étudiants en très grande difficulté financière. Ces distributions se tiennent à un rythme hebdomadaire dans les locaux de la piscine universitaire de Talence et ceux du Pôle universitaire de sciences de gestion à Bordeaux Bastide.

Nous lançons un appel à la générosité de chacun pour soutenir cette initiative collective aux côtés de l'université de Bordeaux et permettre de faire perdurer ce modèle de distribution alimentaire gratuite envers ceux qui, étudiants aujourd'hui, seront les acteurs et décideurs de demain.

« Alors que les situations de précarité étudiante s'aggravent et que les institutions accentuent leurs efforts, nous devons continuer à nous mobiliser pour fournir une aide alimentaire supplémentaire aux étudiantes et étudiants les plus vulnérables. » Dean Lewis, Président de l'université de Bordeaux.

« La précarité étudiante ne s'est pas arrêtée post-confinement... inflation des prix, crise énergétique, etc., le pouvoir d'achat des étudiants s'est vu très fortement impacté. Malgré les aides mises en place par les institutions, de nombreux étudiants n'arrivent plus à se nourrir correctement. La détresse de ces jeunes, trop souvent invisible, nécessite une action collective afin de ne pas voir leurs conditions de vie, d'étude, de santé se dégrader... Nous avons besoin de la mobilisation et du soutien de tous. » Charlyne Quercia, Directrice Générale de la Fondation Bordeaux Université.

Pour soutenir ces actions de solidarité auprès des étudiants, **il est possible de faire un don en ligne sur le site internet www.fondation.univ-bordeaux.fr** ou par chèque à l'ordre de la Fondation Bordeaux Université adressé au 166, Cours de l'Argonne, 33 000 Bordeaux ou en contactant nos équipes au 06 35 82 56 24. Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 à 75% pour les particuliers et de 60% pour les entreprises.*

> Faire un don dans le cadre de la campagne PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE



Merci à tous pour votre soutien, passé, présent ou futur : continuons de nous mobiliser !
Soutenez les étudiants en grande difficulté financière en faisant un don* :

- en ligne : www.fondation.univ-bordeaux.fr
- OU
- par chèque à l'ordre de la Fondation Bordeaux Université, 166 cours de l'Argonne, 33 000 Bordeaux

A propos de la Fondation Bordeaux Université

La Fondation Bordeaux Université est l'opérateur commun du mécénat pour le campus universitaire et hospitalier bordelais.

Elle collecte des fonds au profit de 6 établissements : l'université de Bordeaux, l'université Bordeaux Montaigne, Sciences Po Bordeaux, Bordeaux INP, Bordeaux Sciences Agro, et le CHU de Bordeaux pour la partie Recherche.



La Fondation a 3 missions, en connexion étroite avec les enjeux sociétaux et défis industriels du territoire :

- Soutenir et promouvoir l'excellence de la recherche et de l'innovation,
- Agir pour la professionnalisation des formations et l'insertion des diplômés,
- Valoriser et diffuser les savoirs.

La Fondation est présidée par **Michel Dubarry** et dirigée par **Charlyne Quercia**.

***Dons de particuliers** : Au titre de l'impôt sur le revenu, le don est réductible à hauteur de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable – Au titre de l'impôt sur la fortune immobilière, 75 % du don versé peut être réduit directement de l'impôt dû dans la limite de 66 667 €.

Dons d'entreprises : Au titre de l'impôt sur les Sociétés, l'entreprise peut bénéficier d'une réduction égale à 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ de dons cumulés sur l'exercice, 40% du montant pour la part de dons au-delà de 2 M€. Ces défiscalisations interviennent dans la limite annuelle d'un montant total pouvant aller jusqu'à 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes (ou jusqu'à 20 000 € si le chiffre d'affaires hors taxe ≤ 4M€).

CONTACTS PRESSE :

Fondation Bordeaux Université
Rebecca Pinsolle - 06 35 82 56 24
rebecca.pinsolle@fbxu.org
166, cours de l'Argonne, 33000 Bordeaux
www.fondation.univ-bordeaux.fr



Université de Bordeaux
Blandine Laccassagne - 06 46 45 76 56
blandise.laccassagne@u-bordeaux.fr
Direction Communication, Domaine du Haut Carré,
Rue Pierre Noailles, 33405 Talence cedex
www.u-bordeaux.fr